



# DESIGN ACTIF

---

## FICHE ACTION



## CONCEPT

Le design actif est défini comme « l'aménagement de l'espace public et des bâtiments afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous » (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 2021). Il se caractérise par un ou plusieurs aménagements de formes et d'ampleurs très variées, pouvant être réalisés dans différents espaces publics. Ce dispositif s'inscrit notamment dans l'un des axes de la charte d'Ottawa de promotion de la santé, à savoir le développement d'environnements favorables à la santé.

## OBJECTIFS

Le design actif peut contribuer à répondre à deux enjeux phares liés respectivement à la lutte contre la sédentarité et au renforcement de l'attractivité des centres-villes. Il poursuit à ce titre plusieurs objectifs :

- Stimuler la pratique d'activité physique et diminuer les temps sédentaires, en motivant les populations à bouger, de manière libre et spontanée.
- Adapter l'espace public à l'activité physique et sportive, en valorisant et en respectant le patrimoine existant et l'environnement.
- Contribuer aux politiques de santé par l'urbanisme et l'aménagement.
- Intensifier la sensibilisation pour développer des modes de vie plus actifs.
- Favoriser l'accessibilité de tous aux espaces, la variété et la mixité d'usages.
- Apporter des réponses aux défis urbains.
- Contribuer, par des aménagements esthétiques et attractifs à la qualité du cadre de vie et l'attractivité des quartiers.
- Se réappropriier l'espace public.



# ÉTAPES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

## Principes forts pour la mise en place du design actif :

- La libre utilisation : le design actif doit permettre des usages spontanés des espaces aménagés, avec une utilisation sans contraintes en termes d'horaires et de public. Les aménagements doivent être accessibles au plus grand nombre et il est important que les activités puissent se développer librement.
- La mixité et l'inclusion : une attention particulière est à porter aux groupes exclus de l'espace public et aux individus éloignés de la pratique. Toute personne doit pouvoir accéder à l'aménagement, indépendamment de son âge, de son genre, de son statut social ou de ses capacités physiques, sensorielles et cognitives. Cela peut passer notamment par la conception de mobiliers urbains polyvalents et détournables.
- L'incitation : le design actif fait appel au jeu, au plaisir et à la découverte pour attirer les usagers vers la pratique d'une activité physique et sportive. Les couleurs et la lumière contribuent à rendre cette pratique attractive et désirable.
- L'approche usager : la facilité d'utilisation et d'appropriation sont des aspects centraux du design actif.
- La qualité urbaine : la dimension esthétique et l'insertion architecturale et paysagère du design actif jouent un rôle également dans l'attractivité de l'espace aménagé. Ce dernier doit donner envie aux usagers de prendre contact avec l'extérieur, d'arpenter son quartier, d'y flâner.

## ÉTAPES CLÉS POUR LA MISE EN PLACE DU DESIGN ACTIF

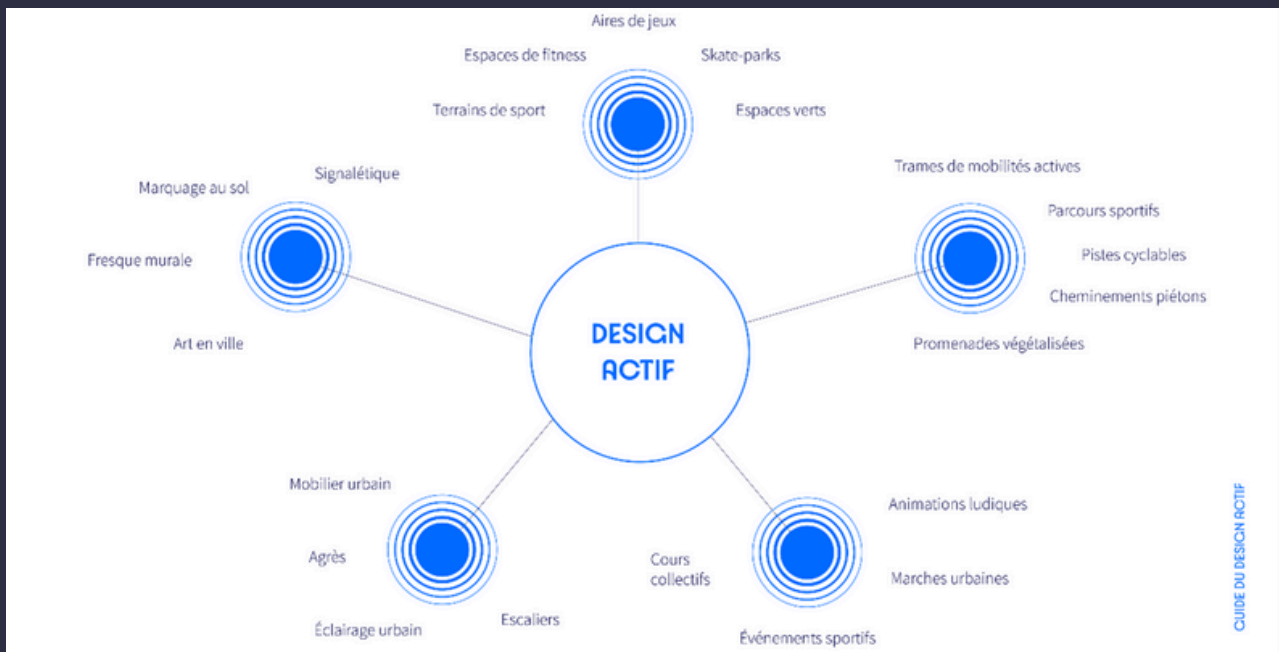
### 1 DÉFINIR LE PROJET

- Définir et prioriser les objectifs des aménagements à réaliser (santé, transition écologique, inclusion, sport, bien-être, attractivité). Pour cela, il est important d'articuler son projet avec les politiques publiques et les projets de la collectivité.
- Identifier le(s) public(s) au(x)quel(s) seront destinés les aménagements. Penser à rendre ces derniers accessibles au plus grand nombre.
- Identifier le(s) lieu(x) et le(s) temporalité(s) : aménagements ponctuels ou durables, singuliers ou multiples, intégrés ou non dans un projet urbain. Ces choix doivent être pertinents et adéquats afin de répondre aux objectifs du projet en tenant compte des caractéristiques du territoire.
- Consulter les usagers et les habitants : cela permet d'affiner le projet et de s'assurer de sa cohérence avec les besoins des personnes qui seront directement concernées par les aménagements proposés.
- Présenter et faire arbitrer la décision aux élus de la collectivité.

## 2

## CONCEVOIR LE PROJET

- Identifier et s'appuyer sur les dispositifs déjà existants pouvant être concernés.
- Favoriser l'implication des futurs usagers afin de garantir une bonne appropriation des dispositifs développés. Cela peut se faire à travers un diagnostic, une concertation, une co-conception ou encore une co-construction.
- Identifier la forme que prendront les aménagements parmi un large choix :



Source : Guide du design actif, 2021

Les choix doivent rendre les parcours accueillants, chaleureux, tout en s'intégrant dans le paysage.

Quatre grandes familles peuvent être mobilisées dans ce dispositif :

- Un aménagement léger, peu contraignant dans l'espace ou les bâtiments, qui peut être ponctuel.
  - De multiples aménagements intégrés : réaménagement d'un espace, intégration d'espaces spécifiques tels que terrains de sport, aires de jeux...
  - Des trames et nouveaux parcours urbains favorisant les mobilités actives.
  - Une stratégie globale de design actif incluant les différents dispositifs précédemment cités.
- Budgétiser le projet

# 3

## EXPÉRIMENTER, ANIMER, RÉALISER UN SUIVI DU PROJET

- Identifier les acteurs à solliciter pour l'animation des lieux.
- Évaluer le dispositif.
- En cas d'éventuels conflits d'usage, modérer les pratiques organisées et spontanées afin de fluidifier l'utilisation des lieux.

## BUDGET / FINANCEMENT

Le budget à allouer à un projet de design actif est très variable selon le type de dispositifs envisagés. Pour financer leur projet, les territoires ou acteurs peuvent s'appuyer sur plusieurs pistes de financement :

- La collectivité locale (pour les écoles), le Conseil départemental (pour les collèges), le Conseil régional (pour les lycées).
- L'académie / le rectorat.
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et le Nouveau Programme National de Rénovation Urbain.
- La Dotation Politique de la Ville (DPV).
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).
- La plateforme de financement participatif Trousse à Projets.
- Les prêts de la Banque des Territoires.
- Les appels à fonds libres de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Le mécénat des entreprises et financements privés.
- Le soutien apporté par l'Etat aux collectivités bénéficiaires du programme « Action cœur de ville ».

Pour retrouver plus d'aides, notamment spécifiques à son territoire, rendez-vous sur le [site Aides Territoires](#).

## PARTENARIATS POSSIBLES

- Collectivités et leurs services (instance démocratique, services techniques, services voirie / transport, action sociale).
- Acteurs relais du territoire ayant une expérience d'animation dans le domaine de l'activité physique (associations, clubs sportifs, coaches...).
- Acteurs locaux/habitants : riverains, usagers potentiels, commerçants ou association de commerçants, etc.

## BONNES PRATIQUES

### Biarritz :

- <https://www.enviesdeville.fr/populations/design-actif-chemins-forme-biarritz/>

### Blois :

- <https://www.urbislemag.fr/design-actif-blois-fait-le-bilan-billet-657-urbis-le-mag.html>

### Calais :

- <https://www.pourba.com/a/147/calais-front-de-mer-le-design-actif-au-c%C5%93ur-des-amenagements.html>

### Saint-Dizier :

- <https://www.saint-dizier.fr/ville-agglo/projets-et-travaux/design-actif.html>
- <https://www.saint-dizier.fr/actualite/saint-dizier-recompensee-pour-son-design-actif-5989.html>

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour évaluer ce dispositif, différents critères peuvent être utilisés :

- Fréquentation des espaces aménagés : nombre de participants ; leurs profils (âge, lieux d'habitation...) ; l'utilisation qu'ils ont des différents espaces.
- Temps de pratique passé sur chaque espace aménagé.
- Nombre de partenaires impliqués.
- Points de vue des usagers : satisfaction, ressenti, points à améliorer, souhaits...

# RESSOURCES UTILES

- Guide du design actif, 2021 :

[https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide\\_design\\_Actif-RVB\\_HD\\_version%20web.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf)

- Note sur la “trame active” avec des exemples d’aménagements de design actif, par l’Institut Paris Région, 2021 :

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude\\_2654/NR\\_902\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2654/NR_902_web.pdf)

- Catalogue d’initiatives de design actif, réalisé dans le cadre du Plan d’action Montréal physiquement active, 2017 :

<https://vivreenville.org/media/571670/vev-catalogue-complet-lr.pdf>

- Guide du Cerema sur le design actif, 2024 :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600712/design-actif-l-espace-public-en-mouvement>

